

COVID-19
Les mesures mises en œuvre par la commune

MAIRIE DE MAGESCQ
TELEPHONE : 05.58.47.70.19
MAIL : contact@mairie-magescq.fr
SITE INTERNET : www.mairie-magescq.fr

PERMANENCES TELEPHONIQUES MAIRIE :

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H A 12H

DU LUNDI AU VENDREDI (SAUF LE MERCREDI)
DE 14H A 17H

COMMUNIQUE

**A L'ATTENTION DE L'ENSEMBLE
DE LA POPULATION**

Dans le cadre de la situation exceptionnelle que nous sommes en train de vivre liée à la pandémie de COVID -19, la commune de Magescq a mis en place des mesures afin d'assurer la continuité du service public et de rendre des services à la population.

1/ Soutien aux personnes fragiles

1-1- Les personnes contactées

- Les bénéficiaires APA
- Les bénéficiaires du portage de repas à domicile
- Les bénéficiaires de la téléalarme
- Toutes les personnes qui se sont identifiées auprès de la commune
- Toutes les personnes qui ont été repérées par l'assistante sociale

Nous ne connaissons pas toutes les situations, nous vous remercions donc de bien vouloir rentrer en contact avec le secrétariat afin de pouvoir vous identifier et vous appeler si besoin.

1-2- Objectifs

- Appel de soutien, connaître leurs besoins
- Rassurer les personnes isolées
- Rappeler les règles de confinement
-

1-3- A quelle fréquence :

- 1 fois par semaine en fonction des besoins
- plus régulièrement si nécessaire ou absence de famille ou demande de la personne

2/ Informer la population

- Via le site internet
- L'affichage à l'extérieur de la Mairie
- Faire passer le message via le centre de loisirs et l'espace jeunes, par le biais de leurs réseaux et plus particulièrement le réseau social de l'association anim'action40.
- Présidentes et présidents d'association : merci de relayer les informations auprès de vos adhérents
- Par le biais du Conseil Municipal
- Par le biais de l'assistante sociale

3/ Ravitaillement

- Maintien du marché alimentaire le jeudi de 16h30 à 19h, sous réserve de nouvelles dispositions gouvernementales. Contact Léa Grocq Tél : 06 30 20 35 59.
- Vente directe de légumes, le mercredi de 14h à 18h : ETAL 40 zone du Tinga. Possibilité de réserver le panier à l'avance. Tél 07 77 96 03 65.
- Il est demandé aux clients la plus grande vigilance en respectant les règles strictes
- Distribution en local : « la ruche qui dit oui » vous pouvez les joindre au 06 81 33 04 35 ou sur le site internet : <https://laruchequiditoui.fr>. la distribution se fait le jeudi de 17h30 à 19h à l'adresse 520 Route de Grandmaison à Magescq.
- Livraison à domicile :
 - La boucherie LAVIELLE fait une tournée sur Magescq ; vous pouvez le contacter directement si vous êtes intéressé au 05 58 57 30 22.
- Mise en place d'un approvisionnement de produits: la société PROMOCASH a proposé à partir d'une liste de biens de livrer sur la commune (voir modalités pratiques ci-après)
- Merci de vous faire connaître en cas de difficultés

Les gestes barrières sont des réflexes incontournables à adopter pour se protéger et protéger les autres :

- se laver les mains régulièrement ou utiliser des gels hydro-alcooliques,
- tousser ou éternuer dans son coude
- saluer sans se serrer la main ou s'embrasser
- utiliser des mouchoirs à usage unique
- maintenir une distance de 1 m entre chaque personne

4/ Fermetures des salles municipales et sites publics

Tous les services et bâtiments communaux recevant du public sont fermés au public :

Mairie, Ecole primaire Lo Manaidier, Accueil de loisirs, Espaces jeunes, Médiathèque, Salle des sports – Arènes, salle nord, Salle omnisports, Tennis Club, Boulodrome, Local de pétanque, Espace Jean Mora, Salle de Musique, ainsi que les équipements sportifs et de loisirs : City stade et aires de jeux enfantins. L'accueil de la mairie est fermé au public.

5/ Informations sur le fonctionnement des services

- **Mairie** : Une permanence téléphonique est assurée à la Mairie de 9h à 12h (du lundi au vendredi) et de 14h à 17h (du lundi au vendredi sauf le mercredi)

- **Le service de portage de repas à domicile** fonctionne normalement suivant les modalités mise en place par le pôle culinaire. Pour les nouvelles inscriptions ou pour tout renseignement contacter la Mairie au 05.58.47.70.19.
Ce numéro est disponible pour venir en aide aux personnes isolées ou en difficulté sur la commune.
- **Le service d'aides à domicile** assuré par la communauté de communes MACS est maintenu en s'adaptant à la situation pour maintenir les activités prioritaires notamment (toilettes, ...) dans les conditions d'hygiène et de protection requises.
Point de situation régulier sur <https://www.cc.macs.org>
- **Le bureau de poste** de Magescq est fermé jusqu'à nouvel ordre (bureau de poste le plus proche Soustons, se renseigner au préalable sur les heures d'ouverture)
- **SITCOM** :
 - Seule la collecte des ordures ménagères est maintenue
Les déchetteries sont fermées aux particuliers et professionnels
 - La collecte sélective des emballages est suspendue depuis mardi et jusqu'à nouvel ordre
En conséquence, les usagers ont deux possibilités :
 - o soit conserver chez eux leurs emballages jusqu'à rétablissement du service (nous n'avons malheureusement aucune visibilité sur une date de reprise)
 - o soit mettre leurs emballages (tous flux confondus) dans les bacs d'ordures ménagères, en sacs fermés.

Nous sommes bien conscients que ces consignes transitoires vont à l'encontre de tous les messages portant sur le tri, passés depuis des années, mais la situation épidémique que nous vivons impose de nous focaliser sur une unique priorité : la santé des habitants et donc, le respect des recommandations de confinement qui sont appliquées aux agents du Sitcom.
- **RDTL – ligne 7**
Depuis le 19 mars 2020, le réseau de transport public a adapté ses horaires et ses conditions d'accès.
L'ensemble des lignes est gratuit et la montée se fait par la porte arrière des bus.
Les horaires ont été modifiés, plus d'infos sur le site : www.rdtl.fr
- **RAPPEL IMPORTANT**

Le déplacement de toute personne hors de son domicile est INTERDIT. C'est le principe de base. A ce principe, sont prévues des exceptions strictement limitées et pour l'application desquelles des mesures générales de prévention de la propagation du virus devront également être respectées. Il est rappelé que tout regroupement de personnes doit être évité.

Les dérogations admises sont les suivantes pour :

- Les trajets entre le domicile et le travail si les déplacements ne sont pas susceptibles d'être déplacés ou suspendus ;
- Les déplacements pour acheter des produits de premières nécessités dans des établissements autorisés ;
- Les déplacements pour motif de santé ;
- Les déplacements pour motifs familiaux impérieux pour l'assistance de personnes vulnérables ou pour la garde d'enfants ;
- Les déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes et aux besoins des animaux de compagnie ;

Pour bénéficier de l'une de ces dérogations, il faudra se munir d'une **attestation sur l'honneur**

précisant le motif de votre déplacement. Cette autorisation peut être téléchargée sur le site du ministère de l'Intérieur ou être établie par écrit sur papier libre.

→ Des exemplaires de ce formulaire ont été imprimés et sont disponibles en format papier à l'arrière de la mairie, sur la boîte aux lettres.

MODALITES PRATIQUES DE COMMANDE PROMOCASH

Vous trouverez ci-jointe une liste de produits proposée par la société PROMOCASH.

Si vous êtes intéressés, merci d'indiquer dans la dernière colonne la quantité souhaitée. Merci d'inscrire votre nom, prénom, n° de téléphone (impératif pour vous prévenir de l'heure de livraison), et/ou adresse email.

Comment nous faire parvenir votre commande ? :

- En la déposant dans la boîte aux lettres de la mairie (elle est située à l'arrière de la mairie)
- Sur appel téléphonique, vous nous dicterez votre commande.
- En renvoyant la commande scannée par email : contact@mairie-magescq.fr
- En indiquant dans un mail envoyé à contact@mairie-magescq.fr la liste de vos courses.

La commune centralisera l'ensemble de vos commandes.

Date limite de réception en mairie : Elles devront nous être parvenues au plus tard à 11h00 la veille de la livraison.

Lieu de livraison : La livraison sera effectuée à la mairie :

Pour la première semaine de mise en place : la livraison se fera vendredi 27/03 au matin (horaire à définir)

Pour les semaines suivantes : livraison prévue le mercredi matin (horaire à définir)

Paiement : Le paiement se fera par CB uniquement le jour de la livraison

Si vous rencontrez des difficultés pour vous déplacer merci de contacter la mairie, nous essaierons de trouver des solutions.

Respectez et tenez-vous au courant des nouvelles mesures qui pourraient être prises par le Gouvernement.

Prenez soin de vous, restez chez vous, protégez vous. Bon courage à tous !

Le Maire, Jean-Claude SAUBION

